Conseil de quartier Bouc d'Or/Côte de Saverne

Réunion plénière du mardi 7 février 2024 Compte rendu

Environ 60 personnes présentes

- M. LEYENBERGER ouvre la séance en présentant l'ordre du jour de la réunion
 - 1. Présentation du Conseil de quartier par les élus référents et le membres du bureau
 - 2. Echange avec les habitants
 - 3. Renouvellement des membres du Bureau
 - 4. Consultation sur la plage horaire d'extinction de l'éclairage public
 - 5. Consultation publique sur les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)
 - 1. Présentation du Conseil de quartier par les élus référents et le membres du bureau
- M. LUX informe les habitants du fonctionnement du conseil de quartier. Il présente les différents membres présents.

Le bureau allant jusqu'à 15 membres est composé d'un collège de 4 élus et d'un collège d'habitants.

- M. BRIDAULT, habitant du quartier et membre du bureau parle des sujets abordés par le bureau dans l'année. Lors des travaux de la rue Foch, des modifications suggérées par le Conseil de Quartier ont été apportées, notamment, concernant les places de stationnement, la bande cyclable, les potelets limitant le stationnement.
- M. LUX ajoute que les habitants du quartier ont l'expertise d'usage, ils peuvent faire remonter des points qui échapperaient à la Ville.
- M. MARX, ajoute qu'une rencontre avec les habitants a été organisée. Cela a permis d'informer sur la présence du Conseil de quartier et son rôle. Les Membres du bureau ne sont pas là pour se représenter eux même, mais pour représenter les habitants.
- M. LUX fait remarquer, qu'à la suite de la plénière de l'année dernière, le chemin de la Alte Steige a été rénové. Le sujet de l'environnement est également régulièrement abordé, un projet en a d'ailleurs émergé : le verger participatif inauguré début février.

Les discussions permettent aussi une optimisation de la signalisation de circulation. Un stop a ainsi été installé dans la rue Edmond About pour remplacer le cédez-le-passage qui n'était pas suffisant.

M. BRIDAULT ajoute que parmi les habitants membres, il y a aussi un référent qui siège au Conseil pour la Transition (CTS).

M. LEYENBERGER revient sur le sujet du verger participatif en expliquant qu'il s'agit d'un projet émanant du CTS, du Conseil de quartier et de l'école maternelle. Il remercie et félicite l'agriculteur travaillant sur ce terrain appartenant à la Ville d'avoir accepté que la Ville puisse y planter ces arbres.

2. Echange avec les habitants

Un habitant regrette que les arbres fruitiers situés dans les champs, entre Monswiller et le rue des Aubépines, ne soient pas entretenus. La plupart sont en fin de vie. Cette idée de verger est très bonne mais ce n'est qu'une amorce. Il ne faut pas laisser cet espace devenir une friche agricole. Il a envie de proposer une suite à ce qui a été fait. Il propose l'idée de forêt comestible. Il propose des manguiers, bananiers, au jardin botanique de Strasbourg, il y en a, des arbrisseaux...

M. LEYENBERGER rassure les habitants, les informant qu'il n'est pas prévu de constructions à cet endroit. Il informe de l'existence de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui demande que d'ici à 2031, les communes comme Saverne et alentours n'ont le droit de construire que sur la moitié de la surface construite durant la précédente décennie. En clair, l'étalement urbain à Saverne est arrivé à terme. Les prochaines constructions devront se faire dans les dents creuses ou dans une logique de densification.

Pour ce qui est des friches agricoles, un travail de persuasion pourra se faire de la part d'associations auprès des propriétaires.

Un habitant demande si la balayeuse passe encore.

M. LEYENBERGER indique qu'elle passe trois à quatre fois par an. Il n'y a qu'une seule balayeuse qui parcourt 150 km. La réglementation stipule que chacun est responsable de son trottoir, de son caniveau et jusqu'à la moitié de la chaussée. On ne va pas demander aux habitants de nettoyer la route mais en principe, le trottoir et le caniveau doivent être entretenus par le riverain. A titre de comparaison, à Donaueschingen la balayeuse ne passe qu'une fois par an.

Un habitant signale une quantité importante de feuilles près des immeubles de la rue Edmond About.

M. LEYENBERGER réponde que si chacun entretient régulièrement, cela ne demande que peu de temps. Si c'est un agent de la Ville qui doit tout faire, c'est beaucoup plus long.

En ce qui concerne les mauvaises herbes, le zéro phyto est de mise pour l'entretien effectué par la Ville.

Des habitants de la rue des Lilas font part des désagréments occasionnés par le nouveau collectif construit dans la rue. Ils regrettent la zone verte disparue lors de cette implantation.

Un habitant ajoute que l'imperméabilisation des sols est à proscrire en végétalisant les toits, en interdisant les jardins totalement minéraux, en mettant du concassé sur les trottoirs. Il faut aussi planter quelques grands arbres plutôt que plusieurs petits.

- M. LEYENBERGER pense que l'on peut relativiser, à Saverne et notamment dans le quartier du Bouc d'Or, on est à deux pas de la nature. Ce quartier est même le plus privilégié à ce niveau.
- M. Marx pense que dans un groupe de travail biodiversité, il serait intéressant de travailler sur les dents creuses qu'on pourrait considérer comme des espaces de respiration. On pourrait

reproportionner les espaces, quitte à les moduler en fonction des arbres existants. Saverne pourrait être une ville précurseur.

M. LEYENBERGER ajoute qu'il faut faire une distinction entre les arbres sur le domaine public et sur le domaine privé. Aujourd'hui, on est à 2.6 arbres plantés pour 1 arbre enlevé. Il faut également garder en tête qu'un arbre a une espérance de vie limitée, si la Ville décide d'en enlever c'est parce qu'il représente un danger.

Mme KREMER précise que sur les projets de construction, hors maison individuelle, il y a une obligation de planter des arbres, et la Ville y est attentive.

Un habitant signale des constructions qui imperméabilisent les sols et provoquent des inondations.

Mme KREMER informe que pour l'immeuble dont il est question, une vérification a été faite, et un rappel a été fait au constructeur de respecter la règlementation de plantation des arbres.

Un habitant signale des stationnements gênants dans la rue des Lilas.

M. LEYENBERGER informe que la rue des Lilas va être refaite. Il faudra voir de quelle manière on peut profiter de cette réfection pour réétudier le stationnement. Il n'y aura jamais de solution parfaite, le bureau du Conseil de quartier s'y penchera. Il est proposé de mettre la rue en sens unique, les riverains seront consultés sur le sens de circulation.

Un habitant demande si les Conseils de quartier ne pourraient pas travailler avec le service urbanisme pour éviter des constructions posant problèmes.

M. LEYENBERGER informe que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'unique règle à suivre. Cela permet d'éviter les petits arrangements entre amis et les négociations. La loi est au service d'une vision de l'intérêt général, votée par une majorité. Il ajoute qu'aucune dérogation au PLU n'a été accordée sous sa mandature.

Avant 2008, des immeubles étaient couramment construits dans l'arrière des jardins. Au moment de la modification du PLU, il a été décidé que ce n'était autorisé que si la nouvelle construction avait un étage de moins que la première bâtisse.

Un habitant trouve cela étonnant qu'à l'heure de la transition écologique, on puisse dire que le PLU est figé.

M. LEYENBERGER précise que la loi climat incite à une densification importante. La Ville de Saverne tente de limiter cette densification.

Un habitant pense qu'il s'agit avant tout de construire autrement. La densification est possible en évitant les constructions trop hautes.

M. LEYENBERGER ajoute que dans le SCOT actuel, il est demandé d'avoir 35 logements à l'hectare, c'est une obligation du schéma de cohérence territoriale aujourd'hui. On peut jouer sur l'ensemble de l'enveloppe urbaine mais c'est la règle. Sur les 18 communes, il faut construire 400 logements sur l'ensemble du territoire. C'est une nécessité liée à l'augmentation de la population et l'évolution de la société.

Un habitant estime nécessaire de différencier les trottoirs réservés aux piétons des espaces destinés aux véhicules.

M. LEYENBERGER explique qu'on ne peut pas adopter la même logique dans toutes les rues, les paramètres changent en fonction de la typologie de la rue et du nombre d'entrées d'habitations. En règle générale, le fait de peindre des cases de stationnement, réduit par trois le nombre de places.

Lors de la rénovation de la rue du Schneeberg, des cases ont été demandées par les habitants. Après études du projet, il restait 3 cases de stationnement, l'idée a été abandonnée. Il est à signaler qu'un stationnement hors case est sanctionné.

Pour la circulation à vélo, un plan cyclable est en cours de réflexion, notamment par le Conseil pour la Transition.

M. BAUER indique qu'il faut d'abord établir des priorités en essayant de connecter les espaces stratégiques de la ville. La Communauté de communes travaille également sur un schéma cyclable, il faut le prendre en compte pour y connecter celui de la Ville. L'idée n'est pas forcément d'équiper chaque rue mais de créer des trajectoires.

M. Leyenberger rappelle que Laville est traversée par deux axes majeurs, la RD 1004 et le canal de la Marne au Rhin. Cette situation complique la mise en place d'un plan de circulation.

Un habitant demande si la navette peut passer par la rue des Vignes et rue du Serpent.

M. LEYENBERGER explique que cela ajouterait trop de temps à la boucle qu'effectue la navette.

Chacun aimerait que la navette passe près de chez lui et c'est compréhensible. Aujourd'hui, ce n'est pas possible de modifier le trajet.

Pendant longtemps, Saverne n'a pas eu de transport en commun. A ce jour, la Ville a la capacité financière de créer une ligne. Le parti pris est de servir un maximum d'institutions et d'infrastructures et les commerces du centre-ville. Un axe s'est ainsi dessiné. La deuxième contrainte, pour faire un transport en commun cadencé et régulier, il faut faire une boucle de maximum trente minutes ; Il a donc fallu optimiser le parcours. Tout crochet augmenterait le temps nécessaire pour effectuer la boucle.

La Ville se rend compte du succès de la navette et de sa nécessité. En moyenne, elle transporte 1400 passagers par semaine. Si une deuxième ligne est envisagée, elle devra croiser celle existante, à la perpendiculaire. Chaque quartier souhaite être desservi, à ce jour ce n'est pas possible.

Un habitant revient sur la communication de Mme Viatoux dans les DNA concernant la future maison de retraite. Il s'interroge sur le sort des pensionnaires pendant les travaux.

M. Leyenberger indique que le bâtiment actuel n'est pas aux normes. Le rénover est plus couteux que de reconstruire un nouvel établissement. Les résidents garderont leurs logements jusqu'au déménagement dans la nouvelle unité. Le financement du projet est assuré par le budget de l'institution Saint Luc.

M. LEYENBERGER évoque un chantier ambitieux lancé cette année, la construction d'un réseau de chaleur alimenté exclusivement par des énergies renouvelables (bois et chaleur fatale, solaire photovoltaïque et thermique). Il reliera l'Océanide à l'Hôpital via un réseau souterrain et à partir de cette dorsale, d'autre réseau s'y brancheront pour chauffer d'autre bâtiments. Ce réseau s'adresse aux grands consommateurs tels que les entreprises, les collectifs, les bâtiments publics. ESSE va investir 37 millions d'euros.

Dès la fin de 2024, deux mini réseaux de chaleur seront créés (un près de l'océanide et un qui part de Kuhn et qui chauffera l'hôpital).

Un habitant de la rue de Monswiller relève que les véhicules stationnés, à cheval sur le trottoir et la chaussée, empêchent l'entretient et le déneigement. Il s'interroge sur sa responsabilité en cas d'accident.

M. LEYENBERGER reconnait que le stationnement de la rue de Monswiller est un vrai problème. Il rappelle qu'il est interdit de se garer sur le trottoir. Mais dans cette rue, il n'a pas été trouvé d'autres solutions que d'autoriser le stationnement sur un trottoir pour permettre la circulation.

Pour ce qui est du déneigement, si on peut démontrer qu'une voiture empêchait le déneigement la responsabilité pourrait être discutée. Ça reste un cas très rare.

Un habitant signale que le chemin du Bouc d'Or est en mauvais état.

M. LEYENBERGER reconnait qu'il y a effectivement quelques trous.

A transmettre au service technique.

Une habitante dit avoir reçu un courrier l'informant de la construction de deux nouveaux immeubles. Elle s'interroge sur la localisation de ces derniers.

M. LUX lui répond qu'il se construiront dans la rue de la Alte Steige.

Un habitant ajoute qu'un descriptif très sommaire est disponible sur internet.

3. Renouvellement des membres du Bureau

Le bureau se réunit environ une fois par trimestre.

Le Maire et les élus référents remercient les membres sortants, Michel Brisac, François Fejes, Emilie Krattinger et Michelle Zuber pour la qualité des échanges et les nombreux impacts positifs des discussions menées ces trois dernières années.

4 personnes se proposent pour rejoindre le bureau :

- Christophe KÖPPEL
- Ingeborg GAUTHIER
- Nathalie CHRISTOPHE
- Romain KAZMIERCZAK

4. Consultation sur la plage horaire d'extinction de l'éclairage public

La Ville s'était engagée en ce début d'année à consulter les habitants sur cette question.

En décembre 2022, elle a dû faire face à l'explosion des coûts de l'énergie. Dans les faits, le coût de l'électricité a subitement augmenté de 350%.

Il y avait plusieurs possibilités pour y faire face :

- Trancher dans les politiques publiques (moins soutenir les assos, supprimer des animations culturelle...)
- Augmenter les impôts
- Faire des économies drastiques d'énergie

C'est la troisième solution qui a été choisie en plaçant différentes mesures, dont une coupure drastique de l'éclairage public de 21h à 6h du matin. Les différentes mesures ont a permis d'économiser 700 000 euros.

Au coût de l'énergie 2023, une heure de coupure sur l'année permettait d'économiser 30 000 euros. 260 000 euros d'économisés grâce à cette décision.

A l'heure actuelle, le coût de l'électricité a baissé de moitié par rapport à 2023 donc la Ville a décidé, depuis le 1^{er} décembre pour le temps de l'avent, de ne couper à nouveau qu'à partir de 23h et jusqu'à 6h du matin.

Le sentiment d'insécurité exprimé par certain est entendable mais factuellement, il n'y a pas eu de hausse du nombre d'agressions ou de cambriolages pendant cette période.

Au niveau de l'environnement, la coupure de l'éclairage est bénéfique pour la biodiversité. Cela permet d'éviter davantage la pollution lumineuse qui perturbe la faune et la flore.

Pour 2024, les cinq conseils de quartier sont consultés pour réadapter la plage horaire d'extinction de l'éclairage public.

Comme le coût a baissé, une heure d coupure représente actuellement 22 000 euros d'économies sur l'année.

En parallèle, les lampadaires sont progressivement changés en LED. Il y a en tout 2600 points lumineux dans la ville. A la fin de l'année, 1000 lampadaires seront ainsi modernisés.

Plusieurs habitants ont demandé s'il était possible de n'allumer qu'un lampadaire sur deux. C'est en effet possible de le faire à la main, en dévissant des ampoules et c'est ce qui a été fait pendant la période de sobriété énergétique sur les grands axes. Mais ce n'est pas idéal pour la pérennité du matériel. Il faudrait refaire le câblage pour diviser le réseau en deux. Ce n'est pas envisagé pour l'instant.

Recueil du point de vue des habitants :

Un habitant s'inquiète du risque de chute, surtout lorsque le sol n'est pas égal. Il demande s'il est possible d'avoir deux plages d'extinction différentes le weekend et la semaine.

M. LEYENEBERGER indique qu'il faut 3 jours pour reprogrammer les 66 armoires et il n'y a pas la possibilité de programmer deux plages différentes dans la semaine.

Un habitant trouve le passage piéton au bas de la rue Foch dangereux lorsqu'il n'est pas éclairé.

Un habitant ajoute qu'il a été surpris au début, mais qu'on s'y fait rapidement. Il trouve cela confortable de voir la nature. A Saverne, il y a une belle place pour la nature. Il ne serait pas contre une extinction de l'éclairage à 20h.

Un habitant a remarqué qu'en automne, quand il faisait encore jour, la lumière s'allumait un court instant avant de s'éteindre à 21h.

M. LEYENBERGER indique que les lampadaires sont équipés de capteurs de luminosité. C'est donc le système qui dicte l'heure d'allumage le soir et d'extinction le matin. Ce qui donne des situations bizarres à certains moments de l'année.

Un habitant témoigne qu'à 83 ans, qu'il y ait de la lumière ou pas, cela ne l'a jamais gêné de marcher la nuit. Il se retrouve souvent seul piéton.

Un habitant témoigne du fait qu'il ne sortait plus à pied pendant cette période alors que c'était son habitude avant. Il regrette que certaines personnes s'empêchent de sortir ou utilisent plus la voiture. Le sentiment d'insécurité est bien présent derrière la gare lorsqu'il fait très sombre.

Un habitant révèle avoir eu un sentiment de peur en sortant du cinéma le soir et pour rejoindre sa voiture garée dans la rue des bains dans le noir.

M. LEYENBERGER rappelle que l'hypercentre est allumé toute la nuit, la voiture peut être garée sur la place Saint-Nicolas qui est éclairée.

Un habitant s'interroge sur la possibilité d'installer des capteurs de mouvements sur les lampadaires, à minima au niveau des passages piétons.

M. LEYENBERGER craint qu'avec les nombreux animaux (chats, chiens chauvesouris, sangliers...) qui passent, le capteur de mouvement ne soit pas une bonne idée. Il a pu entendre le témoignage de plusieurs maires qui étaient revenus sur leur décision à cause du clignotement incessant que cela provoquait. Il comprend le sentiment d'insécurité.

Un habitant constate que l'humain est par nature réfractaire au changement. S'il a été surpris au début, il s'y est habitué rapidement. Il dit avoir même été surpris par le retour de l'éclairage à 23h.

Un habitant indique que les différences de ressentis sont peut-être aussi une question de genre, on a un sentiment différent si l'on est une femme ou un homme.

Un sondage à main levée est effectué à titre indicatif.

Nombre d personnes ayant levé la main par heure d'extinction proposée :

21h:20

22h:4

22h30:4

23h:12

La Ville tiendra compte des réponses des habitants ayant participé aux réunions pour choisir les horaires d'extinction de l'éclairage public. Cela devrait se faire au début du mois de mars.

5. Consultation publique sur les Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

La loi demande une consultation de la population pour identifier sur le ban communal, des espaces pour accueillir des projets de production d'énergies renouvelables. A Saverne, il s'agira principalement de production d'énergie solaire.

Pour information, la Loi obligera les supermarchés et les entreprises ayant une toiture de plus de 1500 m2 à s'équiper en panneaux photovoltaïques.

Les lieux proposés seront communiqués à l'Etat qui effectuera des contrôles de faisabilité en tenant compte des contraintes techniques et environnementales avant de les transmettre à de potentiels investisseurs.

Pour donner un ordre d'idée, dans les autres quartiers de la Ville, il y a eu quelques terrains identifiés :

- Le parking de l'Océanide
- Le parking du Lycée Haut Barr
- Le parking des Remparts
- La place des Dragons qui est soumises aux restrictions ABF

Un habitant propose un terrain, au niveau du Chemin du Bouc d'Or, qui appartient à la SNCF

M. LEYENBERGER pense que c'est une bonne idée, cela a déjà été proposé par le Conseil pour la Transition et il a lui-même déjà écrit à la SNCF pour en discuter.

Un habitant propose le parking de la gare routière.

M. LEYENBERGER confirme que ce pourrait être une bonne idée, la structure n'est pour l'instant pas assez solide pour soutenir des panneaux, il faudrait d'abord la renforcer.

Il rappelle qu'à Saverne, les toits des bâtiments publics pouvant supporter des panneaux, sont déjà équipés. En tout, ce sont quatre bâtiments dont les toits sont équipés.

Un habitant propose le toit du Cosec des Dragons.

M. LEYENBERGER informe du projet de reconstruction du Cosec. L'ambition est d'en faire un bâtiment passif. Si l'ABF accepte, il pourrait être porteur de panneaux photovoltaïques.

Un habitant propose le parking de l'entreprise Kuhn.

L'entreprise Kuhn fait partie des entreprises soumises par la loi à l'obligation d'équipement.

Dans la majorité, sur la soixantaine de personnes présentes, les habitants ne sont pas opposés à la proposition du terrain appartenant à la SNCF, au chemin du Bouc d'Or.

Sauf:

- Un habitant ne pense pas que le solaire soit une option pertinente, il y a des sources d'énergie plus puissantes.
- Un habitant s'inquiète de l'impact sur l'environnement, notamment en termes de végétation et d'imperméabilisation des sols.